



AFFICHE DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie (salle des mariages) **le mardi 7 janvier 2025 à 19h30** en session ordinaire.

- Election d'un ou d'une secrétaire de séance
- Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 10 et 17 décembre 2024
 1. Installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques
 2. Transfert actif terrains parcelles B390-393 au profit du budget annexe « Lotissement rue des Daims »
 3. Lotissement rue des Daims : prix de vente d'un lot

Questions et informations diverses

Fait à FONTAINE ETOUPEFOUR, le 02/01/2025

Le Maire
Bernard ENAULT